

Ensoleillons
des vies, réchauffons
les cœurs !



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 28 septembre 2021

Energie renouvelable : Sol Solidaire va pouvoir équiper 500 logements sociaux

A l'issue de son 1^{er} appel à projets, l'association Sol Solidaire va pouvoir équiper environ 500 logements sociaux en panneaux photovoltaïques et réduire ainsi la facture d'électricité de leurs habitants.

Lors d'un point presse organisé à l'occasion du Congrès HLM à Bordeaux, André Joffre, PDG de Tecsol, et Sylvie Perrin, associée chez De Gaulle Fleurance & Associés, ont présenté le bilan du 1^{er} appel à projets de l'association Sol Solidaire, en présence des bénéficiaires et des mécènes, et avec la participation des parrains, la comédienne Amelle Chahbi et le réalisateur Jean-Pascal Zadi.

Pour sa première édition en 2020, l'association a levé **plus de 150 000 euros** auprès de plusieurs entreprises (AMARENCO, ARaymond, BRED, ENEDIS, Enerlis et d'autres en cours de confirmation), des collaborateurs de TEC SOL qui ont fait un geste sur leurs salaires, ainsi que des donateurs de la plateforme de crowdfunding HelloAsso.

20 % D'ECONOMIE

Ce budget permet de financer l'installation de panneaux solaires sur **5 immeubles ou lotissements abritant 500 logements sociaux**. Ces derniers sont situés dans les régions Grand-Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et à La Réunion. Les bailleurs sociaux concernés s'engagent à fournir gratuitement les électrons solaires produits localement, ce qui devrait permettre à leurs locataires de réaliser jusqu'à **20% d'économie sur leurs factures d'électricité**.

« *Nous sommes fiers de présenter le bilan de ce 1^{er} appel à projets* », expliquent les représentants des membres fondateurs de l'association, Arnaud Leroy, président de l'ADEME, Sylvie Perrin, associée chez De Gaulle Fleurance & Associés, Laetitia Brottier, vice-présidente d'Enerplan, Jean-Sylvain Ruggiu, directeur RSE du Groupe BPCE, André Joffre, président de Tecsol, et Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat. « *Nous remercions vivement les mécènes qui sont précurseurs dans le soutien de ce type d'initiatives. Sol Solidaire démontre que la transition énergétique peut être un puissant levier de progrès social.* »

Le témoignage de Jean-Pascal Zadi et Amelle Chahbi, parrains de Sol Solidaire

Itw Vidéo

A l'occasion du point presse, les membres fondateurs ont également lancé l'appel à projets 2021 de l'association. Les acteurs du logement social qui souhaitent faire bénéficier leurs locataires du dispositif de Sol Solidaire ont la possibilité de candidater jusqu'au 7 janvier 2022.

Le **régime de l'autoconsommation collective**, défini à l'article L.315-2 du Code de l'énergie, autorise un ou plusieurs producteur.s d'électricité à fournir des kWh, à titre gratuit ou onéreux, à un ou plusieurs consommateur.s. Ainsi, tout le monde n'a pas à être producteur pour avoir sa part de soleil et participer à la transition énergétique. Depuis la loi Energie et Climat du 8 novembre 2019, le régime a été simplifié pour les bailleurs sociaux.

A propos

L'association Sol Solidaire a pour membres fondateurs l'ADEME, la société d'avocats De Gaulle Fleurance et Associés, le syndicat professionnel Enerplan, le Groupe BPCE, le bureau d'études Tecsol et l'Union Sociale pour l'Habitat.

Son objectif : conjuguer progrès social et environnemental. Son projet : permettre aux bénéficiaires de logements sociaux de réduire leur facture énergétique, en contribuant à financer l'installation de panneaux solaires sur le toit des HLM.

<https://www.solsolidaire.fr/>

Contact Presse : +33 (0)6 82 43 69 62 (Constance Baudry) ou +33 (0)1 56 64 00 00 communication@dgfla.com